



Cyclos Randonneurs Du Ternois
Présidente : Rose-Marie DABLEMONT
99, route Nationale
62130 – St Michel/Ternoise
Tél : 06 89 16 50 78
Mail : rmdablemont@hotmail.fr

Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport et Evénement
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9
Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 70 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1



NOTICE D'INFORMATION

Séjour de 8 jours et 7 nuits du vendredi 8 au vendredi 15 janvier 2027 Randonnées raquettes et/ou randonnées + visites guidées Village vacances Forgeassoud à St-Jean-de-Sixt (Haute-Savoie)

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FF Randonnée en cours de validité avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FF Randonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 27 adhérents minimum et 36 adhérents maximum.

Dates : du vendredi 8 au vendredi 15 janvier 2027

Déplacements : location de 4 véhicules Trafic 9 places assises + bagages (2 ou 3 chauffeurs par véhicule)

PROGRAMME :

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée en raquettes (ou de la randonnée si la neige venait à manquer). Journées complètes le samedi 9, le lundi 11 et le mercredi 13 janvier + le matin le dimanche 10, le mardi 12 et le jeudi 14 janvier. Visites guidées l'après-midi : le village de La Clusaz le dimanche 10, La Maison du Patrimoine et le hameau de Chinaillon au Grand-Bornand le mardi 12, et la Distillerie des Aravis à la Clusaz le jeudi 14.

Départ de St-Pol-sur-Ternoise le vendredi 8 janvier 2027 à 7h30 pour une arrivée vers 17h. Retour le vendredi 15 janvier 2027 depuis le village vacances après le petit déjeuner pour une arrivée à St-Pol-sur-Ternoise en fin d'après-midi.

Lors des journées complètes consacrées à la randonnée, le déjeuner sera pris tantôt au village vacances (le samedi 9), tantôt sous forme de pique-nique (le lundi 11) et au restaurant en chemin (le mercredi 13).

Le terrain de jeu de ces randonnées sera toujours limité à 20-25 minutes au départ du village vacances. La situation géographique du village vacances au cœur de la chaîne des Aravis nous permet de limiter les déplacements. Nous pourrons

ainsi randonner autour de Forgeassoud, sur le plateau de Beauregard, le plateau des Glières, les sites du col des Mouilles, de la Culaz, le Plachaux etc.

Toutes les randonnées seront encadrées par 3 guides professionnels diplômés du Bureau Montagne Chemins des Alpes dont le siège est à St Ferréol (74), en groupes de 15 personnes maximum. Tous les groupes seront adaptés au niveau ou à l'envie de chacun, du plus sportif au plus cool (distances et dénivelés adaptés).

HEBERGEMENT :

Le groupe séjournera au village vacances Forgeassoud, 942 route de Forgeassoud à St Jean-de-Sixt (74450) – www.aec-vacances.com – 04 50 02 24 36

En pension complète du diner le vendredi 8 janvier au petit déjeuner du 15 janvier 2027. Chambres de 2 personnes équipées de sanitaires privés, télé et Wifi, linge de toilette fournis (draps et serviettes). Restauration sous forme de buffet, vin, café ou tisane le midi compris.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 820 € (huit cent vingt euros) par personne, tarif variable, en pension complète en chambre double. Supplément pour chambre individuelle fixé à 175 € pour le séjour.

Ce prix comprend :

Le séjour en pension complète du diner le 8 janvier au petit déjeuner le 15 janvier 2027, y compris l'apéritif de bienvenue

L'encadrement des randonnées par des guides diplômés

Les visites proposées et les repas pris à l'extérieur (voir le paragraphe programme ci-dessus).

Les animations de soirée au village vacances sauf le samedi

L'accès à la piscine

L'immatriculation tourisme et l'extension de l'immatriculation tourisme

La taxe de séjour

Les transports du départ de St Pol le 8 janvier au retour le 15 janvier 2027, ainsi que pour se rendre sur sites en cours de séjour (locations de 4 véhicules Renault Trafic 9 places), les péages et parkings éventuellement.

Ne sont pas compris :

Le petit déjeuner et le déjeuner le jour du départ (le 8 janvier) à la charge de l'adhérent

Les boissons prises au bar à titre personnel

Vos dépenses personnelles

Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement) qui vous seront proposées avec le bulletin individuel d'inscription définitive

Le déjeuner sur le trajet retour le 15 janvier 2027 à la charge de l'adhérent

La location des raquettes si besoin à la charge de l'adhérent

Le supplément pour chambre individuelle (175 €)

D'une manière générale tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits.

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au **31 mai 2026**. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous avez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de **60 €** à la préinscription.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription + éventuellement chambre individuelle

Solde du séjour avant le **01/01/2027** (voir échéancier).

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions IT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants seront regroupés, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 9 personnes par véhicule.

Déplacement d'environ 800 kms l'aller comme au retour + trajets sur place. Dans chaque véhicule seront désignés 2 ou 3 chauffeurs et un chef de bord parmi les participants (sur la base du volontariat) pour la durée du séjour. Les équipages pourraient à titre exceptionnel varier si besoin en cours de séjour (trajets sur place). **Permis de conduire valide au moment du séjour et pendant le séjour ; les points perdus et les amendes sont sous la responsabilité du conducteur pendant le séjour.**

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

-Annulation faite jusqu'au **91^{ème} jour avant le départ** : restitution des sommes versées avec retenue du montant des contributions IT et UEIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites + **60 € de préinscription.**

-Annulation faite **entre 90 jours et 45 jours avant le départ** : restitution des sommes versées avec une retenue de **30 % et du montant des contributions IT et UEIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites + 60 € de préinscription.**

-Annulation faite **entre 44 jours et 30 jours avant le départ** : restitution des sommes versées avec **une retenue de 50 % et du montant des contributions IT et UEIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites + 60 € de préinscription.**

-Annulation faite **entre 29 jours et 7 jours avant le départ** : restitution des sommes versées avec **une retenue de 80 % et du montant des contributions IT et UEIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites + 60 € de préinscription.**

-Annulation postérieure à **moins de 7 jours du départ** : retenue de **100% du montant total du séjour.**

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les randonnées prévues par les guides pourront être modifiées ou converties en randonnées pédestres.

Selon les conditions sanitaires ou tout autre imprévu, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Une réunion d'information et de préparation sera programmée si besoin.

Toutes informations utiles seront communiquées avant le départ.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FF Randonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions IT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions IT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association www.CRDT62.COM